



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SORBON

Par arrêté préfectoral n°2021-435 du **29 JUIL. 2021**, est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS Le Puisot sise 2 rue Neuve à Sorbon (08300) en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole, à l'adresse « Le Puisot » sur le territoire de la commune de Sorbon (08300) au titre de la rubrique 2781-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation du public se déroulera **du lundi 23 août 2021 au lundi 20 septembre 2021 inclus**.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une « enquête publique allégée » se déroulant sans commissaire enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, cette décision peut être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Sorbon – 6 rue de l'Église – 08300 Sorbon, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : le lundi de 9h00 à 11h00 et le jeudi de 17h00 à 19h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : www.ardennes.gouv.fr / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre déposé en mairie de Sorbon ou adressées par écrit à la Préfecture des Ardennes, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :

Préfecture des Ardennes
DCAT/ bureau des procédures environnementales
1 place de la Préfecture
BP 60002
08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le **29 JUIL. 2021**

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
pour le secrétaire général absent,
la sous-préfète de Sedan

Sophie PAGÈS